

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

GAEC DU RIA NT – Kervassal- 56670 RIANTEC

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **26 février 2018 au 26 mars 2018** inclus à la mairie de RIANTEC concernant le projet présenté par Messieurs les gérants du GAEC DU RIA NT, dont le siège social est situé au lieu-dit « Kervassal » 56670 RIANTEC, en vue d'exploiter un atelier porcin devant comporter, après extension, un effectif de 2958 animaux équivalents à l'adresse suivante : « Kervassal» 56670 RIANTEC.

Cet établissement relève de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'Etat (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie de RIANTEC aux jours et horaires suivants:

- *les lundis, mardis, jeudis, vendredis : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15*
- *les mercredis : de 8h30 à 12h*

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 26 mars 2018 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de RIANTEC,
- ou les adresser par lettre au préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ,
- ou les adresser par voie électronique au préfet du Morbihan à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr